



RÈGLEMENT NUMÉRO 26-276

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-276

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 13 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le règlement numéro 26-276 relatif à l'aménagement des ponceaux et à la fermeture des fossés.

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE, 28 avril 2026.

Julie Lemelin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Julie Lemelin, directrice générale, résidante à Saint-Pierre-de-Broughton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 28 avril 2026 sur le site web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 avril 2026.

Directrice générale et greffière-trésorière